

Bâtiments communaux - Travaux d'entretien - Passation des marchés

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les travaux d'entretien à réaliser, en 1994, sur les bâtiments appartenant à la Ville de Besançon font l'objet de marchés fractionnés à «bons de commandes».

Ces marchés passés sous forme d'appel d'offres, conclu pour une durée d'un an, sont reconductibles une fois par accord tacite.

Un programme de travaux a été établi pour chaque secteur d'activités en fonction des crédits qui seront inscrits, pour 1994, au Budget Primitif du Service Bâtiment.

Les bons de commande seront passés au fur et à mesure des besoins, dans le cadre des montants prévus ainsi pour chaque marché :

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1 Terrassement, maçonnerie, carrelage	500 000 F	1 000 000 F
Lot 2 Couverture	200 000 F	500 000 F
Lot 3 Charpente, menuiserie	50 000 F	200 000 F
Lot 4 Serrurerie	150 000 F	400 000 F
Lot 5 Plâtrerie, peinture, vitrerie	500 000 F	1 500 000 F
Lot 6 Plâtrerie, peinture, vitrerie	500 000 F	1 500 000 F
Lot 7 Faux-plafonds	300 000 F	800 000 F
Lot 8 Revêtements de sol	150 000 F	400 000 F
Lot 9 Rideaux	100 000 F	250 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.